

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 12 03 2026

Séance du Conseil Municipal
du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 06/03/2026.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe - FAURE Oswin - GILLET Serge - HAMON Vincent - RONDELLOT Didier.

Mesdames : CARCIN Corinne - DANIEL Laurine – DUMAS Bernadette - PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Procurations : Mr IDIER Nicolas a donné procuration à Mr MORANGE Alain.

Absents : CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent.

Secrétaire de séance : Mr MORANGE Alain.

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rapport Social Unique (RSU) – Année 2024 ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la séance du 05 février 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Subvention voyage scolaire MFR (D2026004)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir réceptionné un courrier de la MFR de la Péruse Haute-Charente qui l'informe d'un voyage d'étude organisé au Pays Basque du 07 au 10 avril 2026. Le coût du voyage est de 200,00 €, dont 150,00 € à la charge de la famille.

Cette demande de subvention concerne deux jeunes résidentes de la commune d'Anais.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention d'un montant de 40,00 euros par étudiante (soit un total de 80,00 €) pour financer une partie des frais de séjour.

- **Conditions d'exercice du travail à temps partiel (D2026005)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire afin de fixer les règles relatives au temps partiel pour les agents employés par la commune.

Un projet de délibération a été adressé au comité social territorial, qui a rendu un avis favorable en date du 10/02/2026. Monsieur le Maire présente cette proposition à l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider les modalités d'exercice du temps partiel proposées.

- **Rapport Social Unique (RSU) – Année 2024 (D2026006)**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel. Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à présents à savoir :

- le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le RSU de la Commune d'Anais a été présenté au Comité technique du 10 février 2026.

La synthèse du RSU 2024 est présentée au Conseil Municipal, accompagnée de l'analyse du CST.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des éléments détaillés du rapport social unique établi sur la base des données disponibles de l'année 2024 et autorise Mr le Maire à signer la délibération ainsi que tous les documents afférents.

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (D2026007)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal compte financier unique du budget principal 2025 de la commune d'ANAIS.

Après la présentation du compte financier unique 2025, Mr GIRAUD-BERNARD Éric, Maire, quitte la salle.

		Dépenses		Recettes		
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	862 918,59	G	1 304 058,24	441 139,65
	Section d'investissement	B	530 767,54	H	165 377,76	-365 389,78

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	3 235 544,63	
	Report en section d'investissement (001)	D	4 467,83	J		

TOTAL EXERCICE (réalisations + report N-1)	A+B +C+D	1 398 153,96	G+H +I+J	4 704 980,63	3 306 826,67
---	-------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E	0	K	0	
	Section d'investissement	F	650 455,00	L	144 000	
	TOTAL RAR à reporter en N+1	E+F	650 455,00	K+L	144 000	-506 455,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	A+C+E	862 918,59	G+I+K	4 539 602,87	
	Section d'investissement	B+D+F	1 185 690,37	H+J+L	309 377,76	
	TOTAL CUMULÉ	A+B+C+ D +E+F	2 048 608,96	G+H+I+ J+K+L	4 848 980,63	2 800 371,67

La présidence est donnée à Mme PELOQUIN Josiane, doyenne de l'assemblée, qui demande d'approuver le compte financier unique du budget principal 2025 de la commune d'ANAIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver et de voter le compte financier unique du budget principal 2025.

- **Proposition accompagnement financier du Conseil Départemental pour l'aménagement de Churet (D2026008)**

La commune d'Anais a décidé d'engager la valorisation du Bourg de Churet, axe historique de la route nationale (RN) 10, sur un linéaire de 800 mètres.

Cet axe se prolonge au Bourg de la Chignolle, situé sur la commune de Champniers. Le Maire de Champniers a consenti d'effectuer le même type d'aménagement dans un esprit d'uniformité.

Les élus communaux souhaitent donner aux habitants de ce village un cadre de vie rénové et apaisé.

Ce projet a été scindé en trois séquences à la demande des services de l'État pour la sollicitation de la commune au titre de la DETR exercices 2025,2026 et 2027.

Dans le cadre de ses actions de communication, la Commune d'Anais doit s'engager à informer le Public du soutien du Département de la Charente au travers de tous les supports utilisés (journal municipal, réunions publiques, panneaux d'informations...). Toute action de communication devra mentionner la participation globale du Département (cumul de fonds de concours au titre de la voirie, les amendes de police, les aides dans le cadre des mobilités douces et de la valorisation des espaces public). Un affichage sur le chantier devra être effectué.

Le Conseil Départemental propose le plan de financement suivant :

Projet	ANAIS - RD 45 - Aménagement de Churet - 3 tranches			
Montant des travaux	1 090 908 €			
Dispositifs d'aides	Type de travaux	Montant total HT des travaux éligibles à un accompagnement financier du CD16	Taux de subventionnement	Montant accompagnement financier CD16
Etudes opérationnelles et valorisation, embellissement et aménagement des espaces publics	plantations, stationnement perméable	plafond 153 000 € pour la totalité des 3 tranches	30% + 15%	68 850 €
Soutien aux aménagements de sécurité routière	modification du carrefour RD45/VC	Plafond 70 000 €	50%	35 000 €
	Montant total subventionnement			35 000 €
Contributions aux aménagements sous maîtrise d'ouvrage déléguée	Couche de roulement BBSG		forfaitaire suivant estimation base marché départemental	38 500 €
	Renforcement ponctuel GB + purges ponctuelles			19 000 €
	Montant total subventionnement			57 500 €
Mobilités douces	tranche ferme - opération 2026	59 460,00 €	40%	23 784 €
	tranches optionnelles 2 et 3 opération 2027	94 695,00 €	40%	37 878 €
	Montant total subventionnement	154 155,00 €		61 662 €
Montant total de l'accompagnement financier du CD 16				223 012 €
Taux d'accompagnement financier du CD16 sur le projet				20,44%
Aides perçues par la commune	DETR 107 265 € en 2025 (estimation x3 pour 2026 et 2027)			321 807 €
Total aides publiques sur le projet (y compris les aides du CD 16)				544 819 €
Pourcentage d'aides publiques sur le projet (y compris les aides du CD 16)				49,94%
Montant restant à la charge de la commune				546 089 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter ces propositions et engage la collectivité à informer le Public du soutien du Département de la Charente au travers de tous les supports utilisés et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Installation de la fibre à la salle des fêtes :**

Un devis a été demandé au fournisseur actuel de la collectivité pour déployer la fibre à la salle des fêtes. L'abonnement mensuel serait à hauteur de 59,00 € HT par mois avec un engagement de 12 mois (support et assistance incluse).

- **Boulangerie de Churet :**

La boulangerie de Churet a récemment été reprise par Mr GUILLOUX. La Commune lui avait conseillé de demander à la Communauté de Communes afin d'obtenir une aide à l'installation. La Communauté de Communes lui a octroyé une aide financière de 5 000,00 €.

Le Conseil Municipal a pour projet de se renseigner pour le versement d'une aide pour perte de chiffre d'affaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.